

Une prise de conscience et des outils pour redynamiser les commerces du centre

La Chambre de commerce et d'industrie (CCI), les maires et les services de la Préfecture étaient réunis hier à la mairie de Sisteron. Objet de la rencontre ? L'urbanisme commercial, ou comment dynamiser et concilier commerce de centre-ville et commerce de périphérie.

Daniel Margot et Jean-Pierre Pradalier pour la CCI, Daniel Spagnou, président des maires du département, Nathalie Fourneau, conseillère à l'Association des maires de France (AMF) et le Préfet Jacob ont cerné la problématique devant un parterre d'élus du territoire.

Que construit-on ? Où et pourquoi ?

Jean-Pierre Pradalier, vice-président de la CCI n'y va pas par quatre chemins : "Tout le monde sait qu'il faut rééquilibrer le commerce entre centres-villes et périphéries. La désertification des centres-villes est actée. Au fil des années, on a zappé cette vision des

choses. Les commerces de périphérie ne sont pas les méchants et ceux des centres-villes les agneaux, mais il faut maintenant se poser la question de l'utilité économique d'accorder telle ou telle ouverture en périphérie. Si on y crée 10 emplois et que l'on en supprime autant en ville, doit-on continuer ?"

Son président Daniel Margot ne veut pas opposer les types de commerces, mais "dresser un état des lieux de l'équipement commercial du territoire pour faire évoluer une offre en adéquation avec la demande". Il admet la complexité de l'exercice : "Un laisser faire a conduit à la délocalisation du commerce de proximité et à une concurrence destructive entre grandes enseignes". Il faut favoriser et autoriser l'ouverture des commerces qui confortent l'attractivité d'une zone de chalandise, par exemple en centre-ville, pour lutter contre l'évasion commerciale. Pour l'AMF, Nathalie Fourneau acte les moyens de revitalisation des territoires relevés dans la

Grandes et moyennes surfaces dans les Alpes de Haute-Provence : "Des chiffres déraisonnables", selon Jean-Pierre Pradalier.

- ▶ Les surfaces commerciales Grande et moyenne surface augmentent 5 fois plus vite que la population : 245 000 m² de surfaces commerciales déposées de 1998 à 2018 (+4% par an), contre 162 000 habitants dans le département (+0,8% par an).
- ▶ La densité commerciale a presque doublé en 20 ans : 1560 m² pour 1000 habitants (1000 m² pour la France).
- ▶ 4 pôles commerciaux concentrent 80% des surfaces demandées et accordées (Manosque, Digne-les-Bains, Peipin et Sisteron).



loi pour l'Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, (dite Elan), du 23 novembre 2018. Construire mieux et moins cher, améliorer le cadre de vie, provoquer un

choc d'offre, permettre aux collectivités d'agir vite et bien pour dynamiser leurs activités commerciales. "La réhabilitation des logements de centre-ville est impérative pour y attirer de nou-

veaux commerces. La problématique des logements et des commerces est liée pour une dynamique pérenne".

Le préfet Olivier Jacob a présenté le fer de lance de la loi Elan qu'est l'Opération de revitalisation du territoire (l'ORT). Ce dispositif facilite la rénovation des logements et des commerces de centre-ville pour en développer l'attractivité.

C'est une convention que signent l'État et une intercollectivité et sa ville principale, qui ouvre certaines vannes : dispense d'autorisation d'exploitation, favorisation des aides pour l'habitat insalubre, défiscalisation partielle de la location (dispositif Denormandie), aides techniques et financières de l'État. "Nous avons signé avec Manosque et Digne, et on va travailler avec Sisteron, Mane, bientôt avec Barcelonnette. J'ai saisi toutes les intercommunalités pour signer des ORT, notamment dans les centres bourgs qui présentent des fonctions centrales".